

# Livret d'accueil des personnels contractuels en histoire- géographie 2024-2025

Inspection Pédagogique Régionale  
Dossier suivi par Viviane Idoux  
IA IPR histoire-géographie

*Madame, Monsieur,*

*Après avoir reçu un avis favorable à l'issue de votre entretien, vous êtes susceptible d'être recruté en tant que professeur contractuel pour enseigner l'histoire-géographie, l'enseignement moral et civique (EMC) et l'enseignement de spécialité HGGSP. Ce livret vise à vous donner conseils et indications pour faciliter votre prise de fonction.*

*Une fois recruté, vous trouverez sur notre [site académique Strabon](#), une page dédiée aux enseignants contractuels. Vous y retrouverez l'ensemble des informations utiles concernant votre parcours de formation, des ressources pour préparer vos cours.*



## SOMMAIRE

I. Développer les compétences professionnelles .....	2
1. Les compétences professionnelles à développer en tant.....	2
2. Se tenir informé grâce à la boîte électronique professionnelle .....	2
II. Les programmes .....	3
1. Prendre connaissance du cadre et des programmes d'enseignement .....	3
2. Construire une programmation et une progressivité des apprentissages.....	5
III. Mettre en œuvre les programmes : séquences et séances .....	6
1. Construire une séance .....	6
2. Évaluer les élèves .....	6
3. Tenir compte de la diversité des élèves .....	7
IV. S'inscrire dans un projet de développement professionnel.....	8

## I. Développer les compétences professionnelles

### 1. Les compétences professionnelles à développer en tant qu'enseignant

L'objet de ce livret d'accueil et de référence est de vous aider à entrer dans le métier de professeur d'histoire-géographie et EMC. C'est un métier exigeant qui ne s'improvise pas. On apprend à être professeur, c'est-à-dire qu'on apprend son métier comme on acquiert une nouvelle identité professionnelle. Être enseignant c'est exercer un métier en renouvellement constant. Ce métier s'appuie sur des compétences précises et multiples que l'on acquiert et développe tout au long de son parcours professionnel.

Ces compétences sont définies par un référentiel : le **référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation** (annexe V et bulletin officiel du 25 juillet 2013). Vous devez en prendre connaissance en suivant [ce lien](#). **Il est essentiel de les connaître et d'inscrire vos enseignements dans ce cadre.**

En tant qu'enseignant vous devrez mettre en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. Vous devrez concourir à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Vous préparerez les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière, vous transmettez et ferez partager à ce titre les valeurs de la République. Vous allez promouvoir l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

### 2. Se tenir informé grâce à la boîte électronique professionnelle

**Vous devez activer la boîte électronique professionnelle ([prenom.nom@ac-versailles.fr](mailto:prenom.nom@ac-versailles.fr)) qui sera ouverte par les services du rectorat dans les deux semaines qui suivront votre première prise de poste.** Elle permet de vous identifier sans ambiguïté. Elle sera la seule adresse connue et utilisée par vos interlocuteurs académiques. Vous devrez l'utiliser et la consulter régulièrement dans le domaine professionnel.

L'inspection pédagogique en histoire-géographie-EMC-HGGSP a mis en place une [lettre d'information](#) qui vous permet de recevoir les actualités importantes pour nos disciplines. Cette lettre est envoyée sur la liste de diffusion des professeurs d'histoire-géographie. Il est donc nécessaire de regarder régulièrement votre messagerie académique afin de ne pas manquer des informations utiles.

## II. Les programmes

### 1. Prendre connaissance du cadre et des programmes d'enseignement officiels

Les programmes, publiés dans les Bulletins officiels de l'éducation nationale (BOEN) servent de base à la construction des cours et à la définition des objectifs pédagogiques et didactiques de chaque enseignant.

Les programmes sont des arrêtés ministériels publiés au Journal officiel de la République française (JORF) puis au Bulletin officiel de l'Éducation nationale (BOEN). Ils constituent un contrat d'enseignement officiel dont l'exécution engage le professeur vis-à-vis de l'institution qui l'emploie.

Vous devez traiter tout le programme et rien que le programme. Sa mise en œuvre ne tolère donc ni impasses, ni oublis, ni hors-sujets auxquels peuvent inciter, par exemple, l'intérêt personnel pour une question ou les propositions de manuels

#### Connaître les programmes d'enseignement

##### **Vous enseignez en collège**

*Depuis la rentrée 2015, des enseignements de cycles (3 et 4), en articulation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture sont mis en place.*

*Il vous est indispensable de connaître les textes officiels concernant le socle et les programmes de cycles ainsi que le cadre de la réforme du collège.*

*Au collège l'EMC fait partie intégrante des missions des professeurs d'histoire et géographie. Cet enseignement fait l'objet d'un exercice au DNB. Il constitue une partie des programmes que vous devez enseigner.*

**Organisation des enseignements en collège** : connaissance indispensable pour comprendre le cadre institutionnel

##### **Programmes d'histoire-géographie du collège**

**Connaissance du socle commun de connaissances, compétences et de culture**, indispensable pour définir ses objectifs de formation des élèves par compétences

**Connaissance des programmes des cycle 3 et cycle 4**

**Ressources d'accompagnement pour l'enseignement de l'histoire-géographie-EMC cycle 3 et cycle 4.**

[Cycle 3 Histoire-géographie](#) [Cycle 4](#)

[Histoire-Géographie](#)

## Vous enseignez en lycée

Depuis 2020 de nouveaux programmes ont été en œuvre en histoire-géographie à tous les niveaux.

Par ailleurs au cours de vos remplacements, vous pouvez être amenés à intervenir en enseignement de spécialité (EDS) Histoire-Géographie-Géopolitique-Sciences Politiques (HGGSP) en classes de première et de terminale. Cet EDS fait l'objet d'un programme spécifique.

Organisation des enseignements en lycée : connaissance indispensable pour comprendre le cadre institutionnel

### Programmes d'histoire-géographie du lycée

**Ensemble des programmes et des ressources sur les programmes d'histoire-géographie du tronc commun.**

[Voies générale et technologique](#)

[Programmes et ressources pour l'enseignement de spécialité HGGSP](#)

## Programmes d'enseignement moral et civique (EMC)

Le [nouveau programme d'EMC](#) a été publié au BO le 13 juin 2024. Il entrera progressivement en application :

- Rentrée scolaire 2024 : 5<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup>
- Rentrée scolaire 2025 : 4<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup>
- Rentrée scolaire 2026 : 6<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, Tale

[Ressources d'accompagnement](#) pour l'enseignement de l'EMC aux cycles 3 et 4

[Ressources d'accompagnement](#) pour l'enseignement de l'EMC au lycée

La circulaire de rentrée 2024 prévoit qu'au cycle 4, les élèves devront obligatoirement participer à une action (concours, projet, etc.) d'EMC chaque année dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté. Le [Vademecum](#) « Éducation à la citoyenneté » propose des pistes de mise en œuvre de projets.

*Si cela a été envisagé au moment de votre recrutement, vous pouvez être amené à remplacer un enseignant en Discipline non linguistique (DNL). La page consacrée à [l'enseignement en SELO et hors SELO](#) contient des informations essentielles sur l'organisation de cet enseignement.*

## Connaître les modalités d'examen

### DNB

Présentation du DNB : [Modalités d'attribution du DNB et définition des épreuves](#)

[Des sujets d'annales](#)

### Baccalauréat

Présentation du [baccalauréat général](#) / du [baccalauréat technologique](#)

[Contrôle continu](#) des candidats au baccalauréat

[Épreuve écrite de l'enseignement de spécialité HGGSP](#)

Épreuve du [Grand oral](#)

## 2. Construire une programmation et une progressivité des apprentissages

L'année scolaire compte environ 36 semaines. Afin de tenir compte des impondérables tels que sorties et voyages scolaires ainsi que des jours fériés qui peuvent concerner vos séances, l'ensemble des programmes doit être traité sur un temps plus court, il est raisonnable de l'inscrire sur **30 semaines**. Cette temporalité a deux conséquences :

- La programmation annuelle des enseignements sur 30 semaines planifie les contenus et les évaluations dans le calendrier scolaire, en veillant à équilibrer histoire et géographie. Le professeur organise librement l'ordre des thèmes, en respectant la chronologie en histoire et en veillant à maintenir un équilibre entre les chapitres. En collège, l'EMC, assuré par les professeurs d'histoire-géographie, doit s'articuler harmonieusement avec leurs programmes. En cas de remplacement, il faut respecter la programmation établie par l'enseignant remplacé.
- La progression du travail des compétences s'inscrit sur l'année et détaille les étapes nécessaires à la construction du savoir. Elle fixe les objectifs de compétences et prévoit les activités, démarches, ressources, productions et évaluations. Un diagnostic initial du niveau des élèves permet de définir les moyens pour les faire progresser. En cas de remplacement, il convient de s'aligner sur la progression existante après concertation avec l'enseignant remplacé.

### III. Mettre en œuvre les programmes : séquences et séances

Une thématique du programme se décline en une ou plusieurs séquences de cours, elles-mêmes composées de plusieurs séances. Il est important de définir l'architecture globale du traitement de la thématique en incluant les temps et modalités d'évaluation prévues. Au collège, la leçon sera plus efficace lorsque chaque séance constitue un ensemble cohérent traité en une heure ou scindée en plusieurs unités de temps bien définies. Au lycée, la même cohérence est requise mais la séance peut englober une plage de deux heures.

#### **1. Construire une séance**

- Débuter une séance : rappel du cours précédent, annonce des objectifs, problématique, compétences à travailler
- Utiliser des supports variés (textes, images, cartes, vidéos) sélectionnés pour leur validité scientifique et leur intérêt pédagogique.
- Proposer des activités diversifiées qui dépassent le simple prélèvement d'informations et permettent de travailler toutes les compétences et les capacités des programmes.
- Expliciter les consignes et les attendus pour donner du sens aux apprentissages
- Proposer une trace écrite sous différentes formes (synthèse rédigée, schéma fléché, carte mentale, trace écrite co-construite avec les élèves...)

#### **2. Évaluer les élèves**

- Expliciter la note pour permettre à l'élève de comprendre ses axes de progrès (annotations, niveau d'acquisition des compétences, grilles de critères...)
- Évaluer régulièrement pour permettre une moyenne représentative des progrès des élèves
- Varier les formes d'évaluation
  - Diagnostique : pour identifier les acquis et besoins en début de séquence.
  - Formative : pour suivre et ajuster les apprentissages en cours de séquence.
  - Sommative : pour mesurer les acquis en fin de séquence.

### 3. Tenir compte de la diversité des élèves

- Proposer des aides pour favoriser la réussite de tous (étayage, aides, coups de pouce, explicitation des consignes)
- Obligation légale de prendre en compte les élèves à besoin particulier (PAP, PPS, PPRE, UPE2A, Ulis)

#### ***Trouver des ressources***



Retrouvez l'ensemble des ressources disponibles pour préparer vos cours sur le [site disciplinaire](#) de l'académie

## IV. S'inscrire dans un projet de développement professionnel

---

- **Des visites de l'inspection tout au long de votre carrière**
  - Des visites d'évaluation tous les trois ans
  - Une visite en vue de la CDI sation
  - Des visites d'accompagnement en fonction de vos besoins (visites conseil)
  - Une évaluation annuelle par le chef d'établissement et l'inspection
  - L'ensemble des rapports et évaluation sont consultables dans votre dossier sur pliage
  
- **Des formations spécifiques obligatoires**
  - Un parcours magistère national et académique
  - Des formations transversales pour les nouveaux entrants dans le métier
  - Un parcours de formations disciplinaires spécifiques et obligatoires
  - Possibilité de s'inscrire au [programme académique de formation continue](#) de l'école académique de la formation continue (EAFC), notamment aux [formations en histoire-géographie](#).
  -
  
- **Pensez à la titularisation en préparant un concours de recrutement**
  - CAPES ou agrégation externe
  - CAPES interne (3 ans d'ancienneté)

Avec tous nos encouragements pour votre entrée dans un métier exigeant mais passionnant,

Les Inspecteurs d'académie- Inspecteurs pédagogiques régionaux  
(IA-IPR)